

Bonjour Alejandra, bonjour à toutes et tous,

Je profite de ce courriel post - lère distribution pour aborder le sujet des avocats.

Depuis l'année dernière, la quantité d'avocats livrée est quasi systématiquement en deçà de la quantité commandée.

La raison principale est simple, ça a été expliqué lors de la réunion de rentrée : notre commande globale est supérieure à la capacité de production locale.

Pour les addict aux avocats de CORTO non informés recevant leur commande revue à la baisse, les réactions vont de la déception, à la frustration voire à l'énerverment.

Il faut donc je pense avant tout informer les membres de nos groupes de la situation et de pistes en cours de réflexion au sein de CORTO pour aider au développement de la culture d'avocats (co-production, investissement solidaire type terre de liens, etc.).

Mais en attendant de mettre en place les solutions et qu'elles produisent leurs effets, nous devons je pense tenter d'éviter de subir les conséquences (comportements notamment) engendrées de règles de marché dysfonctionnant: frustration liée à la pénurie, commandes artificiellement gonflées par certains sachant que la livraison sera moindre, sélection par l'augmentation de prix (+1€ le kg c'est pas rien pour tous), etc.

Je me demandais si déjà d'emblée on se limitait dans nos commandes, afin de les rapprocher des capacités de production des Galine Felici, ça pourrait garantir le fait qu'on reçoive la quantité commandée, et éviter les conséquences mentionnées ci-dessus.

Cette piste a-t-elle déjà été envisagée? Est-elle mauvaise pour les producteurs? Difficile à mettre en place?...

Après, c'est le plafond du "rationnement" qui peut-être est compliqué à fixer: 1kg, 2kg, 3kg maxi par adhérent?

Voilà, je vous faisais juste part de mes réflexions.

J'imagine qu'elles ont déjà du avoir lieu. Dans ce cas, désolé d'avoir loupé l'épisode, et je veux bien des éléments de réponse.

Pour qu'on puisse en discuter au sein de nos groupes. Et qu'on continue à rappeler nos valeurs et nos différences avec de simples consommateurs (bien que regroupés).

Par ailleurs, est-ce que qqun peut nous dire où en est l'organisation des groupes de travail constitués en septembre? (je me suis inscrit dans un, mais n'ai pas de nouvelles depuis).

Et au moment où j'écris ces lignes, je me rappelle de ce mail de rentrée des GF, dont je relis la partie consacrée aux avocats que je copie ci-dessous du coup ça me donnera des éléments à moi et aux intéressés;-)

Et enfin la note la plus douloureuse, à transformer en positif, comme toujours : les **avocats**

Comme vous savez, nous, jusqu'à présent, à part les petites fournitures de Paolo Costa, on a toujours eu deux producteurs d'avocats, Mario Calanna, membre du consorzio et Andrea Passanisi, qui a toujours refusé de devenir membre parce qu'il avait son projet de faire un consorzio de producteurs de fruits tropicaux et il prend tout le marché des avocats, en augmentant les prix, et très probablement il ne nous donnera pas d'avocats, et s'il le fera, il le fera à des prix beaucoup plus élevés, vu qu'il a pratiquement le monopole

A ce point, dans l'hypothèse improbable qu'il nous passe des avocats, on est dans le dilemme entre ne pas vous contenter, en refusant ces avocats, ou bien avoir à faire, sans beaucoup de plaisir, avec une réalité qui agit selon des logiques très différentes des nôtres, même si légitimes

Dans les deux cas, son action sur le territoire a produit une augmentation des prix importante, et dans ce cas aussi, comme pour les citrons et pour les grenades, si nous ne suivons pas cette hausse, nous n'aurons pas d'avocats

Donc, pour la saison prochaine, le prix des avocats, en caisse de 4kg passera de 16,60 à 20,00 euros (+20%)

Et les avocats seront, de toute façon, certainement moins nombreux que vos demandes

A ce point nous ne pouvons qu'attendre que les nouvelles plantations d'avocats des membres (petites plantations) et des non membres, mais proches du consorzio (plus grande plantation) commencent à donner leurs fruits, vu que Passanisi a signé des contrats d'exclusivité avec pratiquement tous les producteurs siciliens

Et il faudra quelques années ...

Entretemps, nous vous suggérons de prendre sérieusement en considération notre proposition de co-production, et de vous assurer de vos avocats, si vous avez la patience d'attendre que les nouvelles plantations obtenues ainsi se mettent en production, cela en bénéficiant alors d'un droit de préemption sur le produit ([vois.....](#))

Bien à vous tous,

A presto!

Pascal

bonjour à tous

c'est vrai que vu la situation, qui va se reproduire à chaque fois, ce serait bien de limiter la commande d'avocats à 1 ou 2 kilo par adhérent.

est-ce que ça pose un problème ?

bisous et à bientôt !

Agnès

Bonjour à tous.

Et si on demandait aux producteurs combien ils estiment pouvoir récolter mois après mois ?

On diviserait par le nombre d'adhérents pour avoir une quantité moyenne à ne pas dépasser ?

Bon dimanche

Philippe

Pour moi c est d accord ; de toute façon nous n en demandions qu 1 kg par adhérent

Bien à vous

Amélie

Bonsoir à tous,

Il est encore une fois très navrant de constater que ce merveilleux réseau de commande solidaire puisse provoquer frustrations et énervement et que certains adhérents se permettent de gonfler artificiellement leur commande. Dans l'histoire, les plus frustrés sont certainement les producteurs qui ne peuvent satisfaire notre demande.

La réflexion sur la co-production est toujours d'actualité. Si certaines personnes sont intéressées pour travailler sur cet atelier, elles peuvent se manifester auprès du CA. En attendant, il me semble bien compliqué d'imposer un cota par adhérent en fonction de la récolte disponible. Lequel d'entre vous connaît le nombre d'adhérents ??? Seul une vingtaine de groupe sur la centaine qui a passé commande ont envoyé leur fichier...

Il vaudrait mieux regarder le bon côté des livraisons, se réjouir de faire partie de cette aventure, savourer les produits livrés, tant pis si nous n'avons pas tout reçu ! le principal étant que les Galline aient pu vendre leur production. Nous ne sommes encore une fois ni au supermarché, ni sur vente-privée.com.

Cordialement

Valérie TO

PS: Agnès, Philippe, qu'en est-il de votre listing d'adhésions?

Bonjour à vous,

Je suis d'accord avec Philippe, ça nous donnerait une idée plus précise et ce serait moins limitatif pour les gens. Bonne soirée!

Gauvain

Donc le sujet de la répartition des commandes est clos ?

Asso Cric

Bonsoir à tous,

Pour ma part, je suis très heureuse de faire partie de cette aventure.

Je suis enchantée de déguster des produits aussi bons.

Je pense que nous sommes quand même privilégiés, aujourd'hui, de pouvoir manger bio, équitable, d'acheter directement aux producteurs eux-mêmes, et pour des prix très raisonnables.

Alors, soyons heureux.

Sachons remercier tous ceux qui permettent que cette aventure soit possible.

Et si vraiment le système ne vous convenait pas, n'hésitez pas à vous désengager et à trouver autre chose ailleurs qui correspondra plus à vos exigences. (Ça fera plus d'avocats pour nous!)

Bonne continuation à tous,

Florence Khoudi

PS A propos du fichier adhérents, j'aimerais bien recevoir, pour mon groupe (Clignancourt), le fichier vierge qui permet d'inscrire les coordonnées d chaque adhérent. Merci

merci VALERIE

tes remarques sont forts intéressantes, nous sommes souvent dans des AMAP

qui signifie :Aide au Maintien de l Agriculture Paysanne

il arrive que selon le climat , les intempéries etc....., nos paniers ne soient pas toujours garnis comme on le

voudrait .Mais on soutient nos producteurs pour qu ils aient un revenu décent !!!!!!!

alors avec les AVOCATS, c 'est pareil la production est limité donc on en a un peu , reste la répartition selon les groupes ; rappelons parfois a nos adhérents qu ils ont signé une CHARTE !!!!!!!!!!!

moi c 'est les mandarines que j aime

Gilles

Bonjour à tous,

Un peu loin de CORTO ces derniers jours... désolée mais de retour dans quelques jours..!

Je rejoins tout à fait Valérie et ce serait cool d'insister sur le FAIT que ces discussions sont importantes

nécessaires mais qu'elles doivent avoir lieu en groupe et encourager les groupes de travail, l'ouverture du CA et la participation aux rencontres d'un maximum adhérents.

Très belle journée à tous,

Bises

Isabelle Pain

Bonsoir,

au CRIC on a renoncé à commander des avocats, vu la complexité de la chose...

Mais on est heureux, heureux,

heureux aussi de laisser la place à ceux qui voudraient voir d'autres débarquer (sic !!!)

à défaut d'une réflexion collective sur d'éventuelles solutions de répartition

(sur l'essentiel, le soutien à la production semble déjà en marche, c'est ça le principal)

Et heureux pour tout le reste et ce que cela représente -

jeudi on va redistribuer le riz et les légumineuses, quel plaisir ce sera !!! Merci !!!

Bien amicalement à vous tous

Nathalie Ristori

Bonjour à tous,

Je suis entièrement d'accord avec vous. Nous ne sommes pas un super marché. Arrêtons de réagir comme des consommateurs "trop gâtés"!!

Le but de l'association n'est pas commercial mais associatif. Puisque les produits ont du succès, nous devons aider les producteurs à se développer.

Je veux bien participer à cette action.

Bien cordialement

Anne Joëlle Tchoumbris

Architecte d'Intérieur

9 bd du Général de Gaulle

77400 LAGNY

06 75 21 08 63

aj.tchoum@orange.fr

C'est marrant, on dirait que certains seraient prêts à s'agacer..

Principe de réalité : on sait (normalement) tous depuis le départ que les quantités livrées sont aléatoires et non garanties.

Donc, pas de surprise.

Côté frustration avocatesque, la mienne est balaise - mais c'est la mienne et je la garde pour moi. J'en rêverai presque la nuit de ces avocats ! Je crois que je vais finir par aller les cueillir moi-même sur place !!

Bref, pour moi, il n'y a pas de sujet de discussion, si ce n'est celui de la co-prod'

Portez-vous bien (avec toutes les vitamines que vous dévorez depuis mercredi !)

Frédéric

Bonjour,

pour la question des avocats, il faut bien relire le pigeon voyageur de septembre relayé par Alejandra le 22 septembre et republié pour l'extrait concernant les avocats par Pascal Ayeau dans sa contribution du 05 novembre.

LeGallineFelici ont essentiellement un membre producteur d'avocats. Un autre producteur, non-membre, Andrea Passanisi a lancé [sa propre coopérative spécialisée](#), avec un objectif monopolistique et bien loin de l'esprit et des valeurs de la coopérative delleGallineFelici, même si ses avocats sont bio. Roberto Li Calzi a bien présenté le dilemme : soit il fournit les avocats de la coopérative - mais dans les capacités limitées de production, soit il négocie (à regrets) avec la coopérative monopolistique pour répondre à la demande, .. en attendant les éventuelles co-production.

Au vu des valeurs et de la charte de Corto, on peut qu'encourager la démarche de Roberto Li Calzi et de se limiter aux capacités limitées delle GallineFelici et de ne pas recourir et encourager la démarche de production monopolistique de l'autre coopérative.

Alors continuons à en commander avec sobriété, sans illusion d'être fourni, mais sans se censurer pour au moins valoriser la production limitée de la coopérative LeGallineFelici (et commençons à penser co-production)

Cortocalemment
Michel Menou

Bonsoir, je suis le fil des discussions avec beaucoup d'attention depuis bordeaux ; ceci à une semaine de la première AG de AGAPES.

Je trouve les questions soulevées intéressantes. En parallèle je suis ma réflexion est alimentée par le contenu de mes cours de Master 2 en Gestion des Organisations.

La structuration d'une organisation procède dans la définition d'une stratégie stable dans le temps (3 à 5 ans). Ensuite il peut alors être envisagé l'appétence aux risques.

Dans le cas de Corto, d'Agapes nous avons plusieurs parties prenantes qui sont interdépendantes les unes aux autres.

Le producteur <-> la coopérative LGF <-> l'intermédiaire associatif de circuits court <-> le groupement d'acheteurs <-> le foyer consom'acteur

Chacune des parties prenantes à ses propres contraintes, sa propre vision, sa propre perception des risques...

Il n'est donc pas illogique de réfléchir de réfléchir aux risques acceptables de l'intermédiaire associatif par rapport à ces parties prenantes.

Un exemple purement fictif:

- le remboursement d'une absence de produit prend 4h de temps bénévoles pour 25,35 euros à rembourser

L'acceptation du risque vaut d'informer les bénévoles de c'est un travail à faire et peut être que des informations doivent être qualifiées plusieurs fois pour réduire le délai de remboursement au bénéfice des usagers. Cette acceptation ne veut pas dire nécessairement que LGF va rembourser la différence s'il est estimé acceptable de supporter les remboursements sur les fonds de l'association sans la mettre en péril.

Le partage du risque avec le consom'acteur vaudrait que pour éviter de léser trop un seul foyer, les autres de son groupe lui redistribue une part du manque pour que globalement tout le monde soit lésé mais de manière plus insignifiante.

L'évitement du risque vaut qu'en amont l'association retire volontairement le produit de la liste de diffusion s'il y a un risque de défaut de livraison.

La réduction du risque vaut de limiter pour chaque groupe la quantité demandée, voire d'alimenter en alternance la moitié des groupes avec certains produits pour gérer la demande.

Comme vous pouvez le sentir, chaque proposition ne peut être exclue de fait car dans l'ensemble des usagers chacune des propositions retiendra l'attention d'une partie des participants. Aussi l'essentiel du travail collectif consiste à définir le seuil acceptable, et la tolérance autour de ce seuil pour tout les risques perçus par les parties prenantes.

Globalement il faut retenir que l'essentiel est de veiller à la pérennité de l'association car sans elle les producteurs n'écoulent plus produits, et les consommateurs ne peuvent plus consommer en circuits court de manière responsable.

Bine à vous

Ulysse Michon

Coordinateur général de AGAPES Bx